

ENTRER

À L'ENM

L'épreuve de connaissance
et compréhension
du monde contemporain

Premier,
deuxième et
troisième concours

3^e édition

Gwénaél Gonnin



ENTRER À L'ENM

L'épreuve de connaissance
et compréhension
du monde contemporain

Premier,
deuxième et
troisième concours

3^e édition

Gwénaél Gonnin

Enseignant associé à l'École nationale de la magistrature (ENM),
Ancien jury-référent de l'épreuve « Connaissance et compréhension
du monde contemporain » des trois concours d'entrée à l'ENM
et examinateur spécialisé, Formateur au Centre national de la fonction
publique territoriale, Membre des jurys au centre interrégional
des concours du Sud-Est



Gazette du Palais

une marque de
Lextenso

Retrouvez tous nos titres
Defrénois - Gazette du Palais
Gualino - Joly - LGDJ
Montchrestien
sur notre site
@ www.lextenso-editions.fr



© Lextenso éditions, Gazette du Palais, 2018
70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
ISBN 978-2-35971-222-3

Remerciements à mes anciens élèves de la CPI ENM de Douai.

« En ce temps-là, les grilles de mon Collège d'Oxford étaient fermées à clé à partir de minuit vingt. Tout étudiant qui voulait rentrer, passé cette heure, devait grimper par-dessus.

On m'invita à Londres. Comme j'étais sûr d'être en retard, je pris soin de m'informer auprès d'un ancien de la façon d'entrer dans mon Collège. Cela paraissait fort simple : d'abord une grille à passer puis un mur à franchir et derrière ce premier mur un second qu'il fallait également franchir.

Il était tard lorsque je revins de Londres. Je passai facilement la grille mais je peinaï quelque peu à grimper par-dessus le premier mur ; je m'avançai dans le noir jusqu'à trouver un second mur de même hauteur que le premier, que je réussis à passer aussi. Malheureusement je me retrouvai en dehors car, étant arrivé à un angle de la propriété, j'avais franchi deux fois le même obstacle, l'un me faisant passer dans l'enceinte et l'autre m'en faisant ressortir...

*Je recommençai une fois de plus à franchir le mur et, m'orientant mieux, j'arrivai jusqu'au mur qui présentait une entrée fermée de grandes grilles. Comme elles étaient moins hautes que le mur et plus faciles à escalader, je grimpai dessus. Une fois là-haut, à califourchon sur l'un des panneaux, je m'aperçus qu'il allait et venait doucement...
Le portail n'était pas fermé... »*

Edward de Bono, *The Mechanism of Mind*

» SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	XIII
-------------------	------

PARTIE 1

CADRAGE ET TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE.....	1
--	---

CHAPITRE 1

ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET DE CORRECTION DE L'ÉPREUVE REMIS PAR L'AUTEUR AUX MEMBRES DU JURY ET AUX EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS ADJOINTS AU JURY.....	3
---	----------

SECTION I - LA NATURE DE L'ÉPREUVE.....	3
---	---

SECTION II - LES VISÉES DE L'ÉPREUVE.....	3
---	---

SECTION III - L'ESPRIT DE L'ÉPREUVE.....	4
--	---

SECTION IV - RAPPELS CONCERNANT L'ÉPREUVE SUIVANT	
---	--

LES « QUALITÉS RECHERCHÉES CHEZ LE CANDIDAT ».....	4
--	---

SECTION V - BILAN DE CORRECTION INDICATIF, ÉTABLI À PARTIR D'UN ÉCHANTILLON DE 120 COPIES DE CONCOURS.....	18
---	----

CHAPITRE 2

SUJETS ET PROBLÉMATIQUES.....	21
--------------------------------------	-----------

SECTION I - ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE DES SUJETS.....	21
--	----

SECTION II - DE LA PRÉSENTATION DU SUJET À LA FORMULATION DU PROBLÈME.....	23
--	----

SECTION III - LA PROBLÉMATIQUE, UNE RÉVÉLATION DU PROBLÈME	
--	--

CACHÉ DANS LE SUJET.....	23
--------------------------	----

SECTION IV - LA PROBLÉMATIQUE, UNE MISE EN DÉBAT DU SUJET	
---	--

ET UN REFUS ASSUMÉ DES ÉVIDENCES MÉDIATIVES.....	23
--	----

SECTION V - LA PROBLÉMATIQUE, UNE INTRICATION D'INTELLIGENCE	
--	--

FLUIDE ET D'INTELLIGENCE CRISTALLISÉE.....	24
--	----

SECTION VI - LES GRANDS PROBLÈMES DU MONDE CONTEMPORAIN	
---	--

ONT-ILS UN CODE-BARRES ?.....	24
-------------------------------	----

SECTION VII - PROBLÉMATISER UN « SUJET-NOTION ».....	24
--	----

SECTION VIII - PROBLÉMATISER UN « SUJET-QUESTION » OU UN « SUJET-DÉFINITION »	25
SECTION IX - PROBLÉMATISER UN « SUJET-COORDINATION »	25
SECTION X - PROBLÉMATISER UN « SUJET-CITATION »	25
SECTION XI - ESQUISSES DE PROBLÉMATIQUES DÉVELOPPÉES	26
SECTION XII - ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LA FORMULATION DES PROBLÉMATIQUES	27

PARTIE 2

SE PRÉPARER À L'ÉPREUVE 29

CHAPITRE 1

EXERCICES PRATIQUES 31

SECTION I - UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT INÉDIT – SPÉCIAL CONCOURS BLANC 31

SECTION II - MAÎTRISER LES CODES DE CORRECTION DE L'ÉPREUVE EN APPRÉCIANT
CINQ COPIES À L'AIDE DE LA MATRICE DE CORRECTION
ET DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION 69SECTION III - EXERCICES CONÇUS À PARTIR DE COPIES
DE PRÉPARATIONNAIRES 84

CHAPITRE 2 109

EXERCICES PRATIQUES (II) 109SECTION I - UN NOUVEAU SUJET D'ENTRAÎNEMENT –
SPÉCIAL CONCOURS BLANC 109SECTION II - CORRECTION DES DEUX COPIES (MATRICES DE CORRECTION
ET FICHES INDIVIDUELLES DE CORRECTION) 124

SECTION III - EXERCICES CONÇUS À PARTIR DE COPIES DE PRÉPARATIONNAIRES 130

SECTION IV - COPIE DE CONCOURS INÉDITE NOTÉE 19 151

CHAPITRE 3

LES 300 FAUTES LES PLUS FRÉQUENTES 157

SECTION I - L'EMPLOI PARTICULIER DES MAJUSCULES ET DES MINUSCULES 157

SECTION II - LES CONSONNES REDOUBLÉES 158

SECTION III - LES CONSONNES NON REDOUBLÉES 158

SECTION IV - LES TRAITS D'UNION 159

SECTION V - LES ACCENTS	160
SECTION VI - LES NOMS PROPRES	161
SECTION VII - DIVERS	162
SECTION VIII - AUTRES ERREURS FRÉQUENTES.....	164

PARTIE 3

101 EXERCICES, QCM ET QRC INÉDITS	165
--	------------

PARTIE 4

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR DOUZE SUJETS POTENTIELS	201
--	------------

» INTRODUCTION

Cet ouvrage constitue un manuel de préparation des candidats au premier, deuxième ou troisième concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature.

L'épreuve de Connaissance et compréhension du monde contemporain est, de loin, l'épreuve d'admissibilité la plus sélective aux trois concours d'accès à la prestigieuse École. Sa sélectivité tient tout à la fois à son coefficient, le plus élevé – un tiers du poids total des épreuves –, et à la nouveauté qu'elle introduit dans le cursus de milliers d'étudiants, le plus souvent juristes, rompus à des épreuves plus techniques.

Cet ouvrage entend répondre à une demande et combler un vide.

Une demande, enfin entendue : nombreux sont les candidats qui cherchent à saisir les nouveaux codes de cette épreuve, profondément remaniée depuis la réforme, encore récente, du régime des trois concours.

Un vide, désormais comblé : il n'existait pas depuis la création de l'École nationale de la magistrature de manuel tout entier consacré à la première épreuve d'admissibilité, celle de naguère comme celle d'aujourd'hui.

Mais cet ouvrage est davantage qu'un manuel.

Vous trouverez, bien sûr, dans ce livre toutes les instructions officielles, les visées de l'épreuve et les attentes du jury, une méthode spécifique, des sujets potentiels, les conseils avisés d'un enseignant associé à l'ENM, spécialiste de l'épreuve de Connaissance et compréhension du monde contemporain.

Non solum sed etiam : vous y trouverez, par surcroît, de nombreux documents totalement inédits : la matrice indicative de correction de l'épreuve, les éléments de cadrage et de correction de l'épreuve remis par l'auteur aux membres du jury et aux examinateurs spécialisés adjoints au jury, les bilans de corrections indicatifs, la liste des 300 fautes les plus fréquentes trouvées sous la plume des candidats au concours d'entrée à l'ENM depuis 2011, le « code-barres » des grands problèmes du monde contemporain, une technique de problématisation des sujets nourrie des avancées de la psychométrie et de la psychologie de l'intelligence, deux concours blancs à corriger chez soi, toute une batterie d'exercices conçus à partir de copies préparatoires, mais encore 101 exercices de connaissance et compréhension du monde contemporain...

Puisse cet ouvrage éclairer votre préparation au concours et servir votre succès !

PARTIE 1
CADRAGE ET TECHNIQUE
DE L'ÉPREUVE

CHAPITRE 1

Éléments de cadrage et de correction de l'épreuve remis par l'auteur aux membres du jury et aux examinateurs spécialisés adjoints au jury

Section I

LA NATURE DE L'ÉPREUVE

« Connaissance et compréhension du monde contemporain : Rédiger une dissertation sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles. (5 heures, coefficient 5) »

Section II

LES VISÉES DE L'ÉPREUVE

Avec cette première épreuve d'admissibilité, il s'agit notamment d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- comprendre une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles ;
- attester de sa connaissance du monde contemporain, de la société française et du contexte d'intervention du magistrat ;
- analyser et raisonner de manière cohérente ;
- démontrer, argumenter avec rigueur et objectivité ;
- respecter les canons et la présentation matérielle de la dissertation ;
- maîtriser la langue française (orthographe, syntaxe, ponctuation) ;
- faire preuve de qualités rédactionnelles.

Section III

L'ESPRIT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de « Dissertation sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles » est destinée à apprécier la faculté du candidat à analyser et à comprendre la société qui l'entoure et dans laquelle il souhaite intervenir en qualité de magistrat.

Cette épreuve lui suggère de dépasser les clôtures mono-disciplinaires et d'œuvrer ainsi à un véritable « savoir transversal », qui se situe à l'intersection de multiples disciplines et domaines de connaissance.

Aussi bien parle-t-on, dans ce cas, de pluridisciplinarité, de « culture générale », parfois même, non sans quelque grandiloquence, d'« Effet Médicis ».

La culture générale pluridisciplinaire est réputée faciliter une approche globale, et rassise, des grands problèmes du monde contemporain. L'épreuve de « Connaissance et compréhension du monde contemporain » permet alors de vérifier que le futur auditeur de justice, le futur magistrat de l'ordre judiciaire, possède une grille d'interprétation et de hiérarchisation des changements et autres mutations en cours.

La culture générale requise est censée servir la réflexion du candidat, en lui donnant, comme par surcroît, une polyphonie de points de vue et un faisceau d'éclairages latéraux, autrement dit un cadre d'analyse global du contexte dans lequel le futur magistrat interviendra.

Notre épreuve permet en outre de mesurer l'esprit critique du candidat (*kritikos*, c'est d'abord la « faculté de juger », rappelle d'ailleurs la mémoire étymologique du mot), c'est-à-dire la distance, sinon la frontière, qui le sépare – et le préserve – de l'immédiateté de l'information, des évidences médiatiques brûlantes ou de l'opinion commune, la fameuse *doxa*.

L'épreuve de « Dissertation sur une question posée aujourd'hui à la société française [...] » est, au reste, un puissant instrument de sélection aux premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'ENM ; témoin son coefficient, qui est le coefficient le plus élevé des épreuves d'admissibilité.

Section IV

RAPPELS CONCERNANT L'ÉPREUVE SUIVANT LES « QUALITÉS RECHERCHÉES CHEZ LE CANDIDAT »

- Aptitude du candidat à comprendre une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles
- Aptitude du candidat à attester de sa connaissance du monde contemporain, de la société française et du contexte d'intervention du magistrat

I – L'INTÉRÊT ET LA PORTÉE DE LA QUESTION POSÉE¹

La « Stèle des Vautours », au Musée du Louvre, salle 1a, vitrine 6, du département des Antiquités orientales : c'est tout ce qu'il reste, aujourd'hui, d'un litige, vieux de plusieurs millénaires, concernant un règlement de frontières entre deux cités-États de Mésopotamie : Umma et Lagash. C'est aussi le plus ancien témoignage historiographique de relations entre États.

« Quel avenir pour les frontières ? » La question devait déjà, faut-il croire, se poser sur les bords de l'Euphrate au milieu du troisième millénaire avant J.-C.

Cette question, *posée aujourd'hui à la société française*, n'a pas vieilli, non ; tout se passe comme si, à force de longévité, elle était devenue intemporelle : toujours posée, toujours à poser. Qu'en sera-t-il, donc, des frontières dans 40 ans et plus, dans quatre ans, dans quatre mois ? (Ou encore : quelles sont nos « stèles » à venir, que nos descendants trouveront dans leurs musées dans 4 500 ans ?)

« 40 ans et plus » : un candidat au premier, deuxième ou troisième concours d'accès à l'ENM servira, s'il est lauréat, la magistrature pendant plusieurs décennies (jusqu'en 2050 et plus pour les candidats du premier concours).

Il est donc appelé à se projeter dans son *futur* environnement professionnel, ce, dès cette première épreuve d'admissibilité. Aussi lui faut-il connaître « le contexte d'intervention du magistrat », et son devenir présumable.

Il lui faudrait encore maîtriser au mieux les contraintes du mouvement perpétuel d'un monde complexe de plus en plus fluide. Les frontières n'échappent pas à cette fluidité, ni à cette complexité, ni même à ce mouvement. C'est la raison pour laquelle le candidat doit être capable de s'interroger ici sur le devenir des différentes frontières, juridiques, politiques, économiques... devenir qui pourrait substantiellement modifier l'environnement du magistrat de demain, voire sa façon de « dire le droit ».

Aujourd'hui se décide ce que sera le monde en 2050 et se prépare ce qu'il sera en 2100. Ainsi raisonnent les prospectivistes et futurologues. Ainsi encore raisonne, pour en être, Jacques Attali dans sa *Brève histoire de l'avenir*. Tous – qu'il s'agisse de l'ancien sherpa, d'Alvin et Heidi Toffler, de Jeremy Rifkin, de Joël de Rosnay... – ont un point commun, leur connaissance des sciences humaines, sociales, politiques, économiques, juridiques et de l'histoire des sociétés. Tous ont une particularité, la maîtrise de la pluridisciplinarité, version sublimée de la « culture générale ».

Le candidat est censé être doué de cette particularité pour espérer devenir magistrat à brève échéance. C'est en tout cas ce que rappelle l'intitulé complet de notre épreuve : « Dissertation sur une question posée aujourd'hui à la société française dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles ».

Notre sujet – prospectif, futurologique au possible – prolonge, comme naturellement, cet horizon d'attente. Il interroge aussi directement le futur magistrat.

Pourquoi avoir posé cette question à un candidat souhaitant devenir magistrat de l'ordre judiciaire ?

1. Session 2012.

Évoquant la construction de l'espace judiciaire européen, M. le Directeur de l'École nationale de la magistrature observait en mai 2010, dans la revue de l'École, *ENM info* (n° 33), que « l'une des réalités de la justice d'aujourd'hui est la globalisation des phénomènes, la multiplication des échanges et, au fond, la disparition progressive des frontières, qu'elles soient économiques, politiques ou judiciaires. »

Les frontières internes de l'Union européenne paraissent, en effet, de plus en plus poreuses, évanescentes presque : elles ont perdu, de manière concertée, leur fonction de barrières.

Elles « disparaissent progressivement », cependant que les frontières externes de l'Union européenne s'affirment et voient se renforcer leur fonction de barrières, surtout depuis 2006, lorsque les États membres de l'Union se sont dotés d'un dispositif de contrôle des flux migratoires, l'agence Frontex.

Sous l'effet conjugué d'une mondialisation accélérée, des déplacements d'équilibres géopolitiques et du développement des communications électroniques à la faveur du « 7^e continent », le cyberspace, les frontières peuvent paraître proprement dépassées. Avec, à la clé et à ce rythme, une possible numérisation des Républiques, figure achevée de la dématérialisation des frontières. Un ancien de nos ministres, alors chargé du développement de l'économie numérique, n'a-t-il pas pu – n'a-t-il même pas dû – écrire *La République numérique* qu'il voyait poindre ?

Pourtant, depuis une vingtaine d'années, près de 30 000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été tracés (en Europe centrale et baltique, dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale...). La production continue de frontières politiques depuis 1991 serait même le signe d'un « arpentage systématique du monde », à en croire le géographe et diplomate Michel Fouchet, auteur d'un essai au titre évocateur, *L'obsession des frontières*.

Et encore est-ce compter sans les quelque 230 000 kilomètres de frontières politiques terrestres et 323 frontières interétatiques qui partitionnent déjà le monde contemporain ; ni les quelque 60 000 kilomètres de frontières supplémentaires que prévoit de démarquer le Programme Frontières de l'Union africaine, lancé en 2007 à l'instigation du président – et géographe – Alpha Oumar Konaré ; ni les frontières maritimes et aériennes.

Le rappel de ces quelques faits et chiffres incline à penser que mondialisation, érosion des frontières, démarcation frontalière ne sont manifestement pas exclusives. Peut-être même ont-elles partie liée.

Tout se passe comme si le « sans frontières » apparent, parfois ouvertement recherché par les forces fluides du marché et de l'humanitaire, le disputait aujourd'hui à un regain des frontières ; même si Régis Debray nous promet, non sans malice, dans son *Éloge des frontières*, que « les "Douaniers sans frontières", c'est pour demain ».

L'on devine dès lors que notre sujet, finalement complexe, dissuade toute réponse immédiate. Seule une dissertation, médiante par sa forme même, peut permettre au candidat d'apporter des éléments de réponse raisonnables. Le candidat doit ici s'interroger sur la portée, d'abord judiciaire, juridique, politique, économique... des changements en cours et à venir concernant les frontières. Il ne s'agit pas pour lui de « deviner » l'avenir des frontières, mais de penser celui-ci en dégagant des scénarios

possibles et raisonnés par l'entremise des courbes de l'histoire, de ses connaissances pluridisciplinaires, de son bon sens juridique, le tout à triple fond – national, européen et international –, afin de mesurer au mieux le contexte comme le périmètre d'intervention du magistrat qui ont toute chance d'être les siens prochainement. C'est sur la cohérence de ses inférences, la valeur de ses arguments et la richesse de sa réflexion qu'il sera jugé, non sur ses « prédictions » en soi. Mais la qualité de celles-là peut bien sûr accréditer le soupçon de justesse de celles-ci.

Les prospectivistes et futurologues eux-mêmes se trompent parfois.

Ici, en 2006, une *Brève histoire de l'avenir*, là, en 2005, un rapport expert de la CIA sur ce que sera le monde en 2020, ailleurs encore, il y a bien longtemps, un calendrier mayen... et dans l'intervalle la crise financière mondiale de 2008 que ni les uns, ni les autres, n'avaient prévue (sauf Attali, qui prévoyait une telle crise pour 2025/2030). Autant d'augures. Autant de prédictions. Autant d'erreurs. Autant de réécritures, autant de rééditions parfois aussi. L'histoire des frontières s'apparenterait elle-même à un palimpseste perpétuellement remanié.

Le sujet recelait ici un présupposé (linguistique). Poser la question en ces termes « *Quel avenir pour les frontières ?* » n'équivaut pas à la poser ainsi : « Les frontières ont-elles un avenir ? ».

Dans le premier cas, l'avenir des frontières paraît acquis ; elles ont un avenir, oui, mais lequel ? Il s'agit ici de le déterminer. Dans le second, c'est leur « avenir » même qui serait directement interrogé, donc implicitement révoqué en doute.

Un candidat averti pourra bien sûr interroger ce présupposé (indiscuté, donc discutabile...), cette charge implicite du sujet, qui veut que les frontières aient un avenir. Il lui faudra pour cela *problématiser pleinement le sujet en tirant au clair tous les sous-entendus ou non-dits de celui-ci*, pour les discuter ensuite (*[...] Mais les frontières ont-elles seulement un avenir ?*). Son audace intellectuelle comme sa perspicacité peuvent passer par là, pourvu qu'il s'en explique clairement.

En revanche, un candidat qui, sans précaution aucune, répondrait seulement à une question autre, comme « Les frontières ont-elles un avenir ? », verrait sa copie partiellement hors sujet.

- Aptitude du candidat à analyser et raisonner de manière cohérente
- Aptitude du candidat à démontrer, à argumenter avec rigueur et objectivité
- Aptitude du candidat à respecter les canons et la présentation matérielle de la dissertation

La structuration de la dissertation doit être rigoureuse et comprendre une introduction (avec une entrée en matière, une présentation du sujet, une problématique située dans son contexte, une annonce de plan), un développement structuré et équilibré (deux ou trois parties subdivisées chacune en deux ou trois sous-parties, les unes et les autres fluidifiées par des chapeaux introductifs, des transitions internes et une transition centrale...) et une conclusion.

II – L'INTRODUCTION DE LA DISSERTATION

L'introduction de la dissertation est vouée à présenter le sujet, le problématiser avec finesse et annoncer le plan retenu. Elle permet au candidat de mettre en débat la *question posée aujourd'hui à la société française* et de tendre le ressort de la discussion à venir.

En règle générale, l'introduction comprend quatre volets.

1 - L'entrée en matière

La dissertation s'ouvre sur l'attaque ou phrase d'accroche, laquelle doit être incisive, irrésistible même.

Idealement, l'entrée en matière devrait satisfaire l'exigence de *captatio benevolentiae*, chère à l'ancienne rhétorique, qui prévoit de « capter l'attention bienveillante » du destinataire du discours.

En d'autres termes, plus modernes, le candidat doit ici piquer au vif l'intérêt de ses examinateurs.

L'entrée en matière ne devrait pas s'ouvrir *ex abrupto* sur une définition (« La frontière, c'est... »), ni sur le libellé du sujet (« Quel avenir pour les frontières ? »). Elle serait alors inconsistante.

L'entrée en matière ne doit pas non plus s'apparenter à une réponse anticipée, comme c'est souvent le cas dans les copies de concours. L'introduction, dans son ensemble, a, d'ailleurs, vocation à tendre le ressort de la réflexion : un suspens, sinon un "suspense" à l'anglaise, est attendu ici.

2 - La présentation progressive du sujet

Une fois l'entrée en matière consommée, doivent être présentés le sujet, son contexte et son historique. Le candidat doit justifier l'intérêt actuel et hexagonal – mais aussi européen, international – du sujet (Qu'est-ce qui, *aujourd'hui* justifie ce sujet ? Quel est le mérite *actuel* de cette question posée à *la société française* ?). Le sujet ne doit pas être considéré de manière totalement autonome. En effet, la nature de l'épreuve – la matrice du sujet proposé – définit clairement l'horizon d'attente : *une composition sur une question posée aujourd'hui à la société française [...]*. Il est attendu du candidat qu'il porte un regard *particulier* sur le sujet, en gardant bien à l'esprit la nature de l'épreuve qu'il passe. À cet égard, la dissertation d'un futur magistrat, en réponse à la question

posée « Quel avenir pour les frontières ? », ne saurait tout à fait ressembler à celle d'un futur administrateur civil, ni à celle d'un futur conseiller des affaires étrangères du cadre d'Orient, ni, moins encore, à celle d'un futur officier saint-cyrien.

Et l'intitulé de l'épreuve de préciser : *dans ses dimensions judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles*. Autant de précisions qui appellent un abord pluriel mais encore particulier du sujet proposé. Le candidat doit donc se garder de se lancer dans une figure libre, même empreinte de culture générale, pour répondre à la question posée. L'appropriation de l'épreuve doit se retrouver sous la plume du candidat dès cette étape inaugurale de la dissertation. Une juste perception de l'esprit de l'épreuve devait, en outre, permettre au candidat de ne pas rédiger, par exemple, une dissertation de géopolitique ou de relations internationales ou encore de géographie économique...

Une définition rigoureuse des mots-clés est requise dans l'introduction. Une telle précision lexicographique permet de sceller l'accord des intelligences entre le candidat et son lecteur, l'examineur, et exécute la double promesse de sens – signification et orientation – de la dissertation. C'est la raison pour laquelle il revient au candidat de verbaliser, baliser par le verbe, sa compréhension des mots du sujet, en particulier la notion de « frontières » ici. Le « contrat de lecture et d'écriture du sujet » passe par le respect scrupuleux de cette exigence. Aussi le candidat devait-il au moins indiquer que la frontière désigne « la limite d'un territoire qui en détermine l'étendue ; la limite séparant deux États ».

Le *Lexique des termes juridiques* (Dalloz), duquel les candidats sont réputés être de fidèles lecteurs, définit ainsi la *frontière* : « Limite du territoire d'un État. Frontière artificielle : celle qui consiste en une ligne idéale (parallèle, ligne entre deux points déterminés). Frontière naturelle : celle qui est formée par un accident géographique (fleuve, lac, mer, montagne) ».

Le candidat pouvait utilement discerner ici les frontières terrestres, maritimes, aériennes. Il pouvait encore distinguer les frontières juridiques et les frontières géographiques, lesquelles ne coïncident pas toujours.

Afin de poser au mieux les enjeux juridiques, judiciaires, politiques..., d'abord nationaux et européens, du sujet, le candidat pouvait enfin judicieusement préciser que la frontière limite l'espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale et s'applique notamment un droit national. Ce qui devait inciter le candidat avisé s'interrogeant sur le sujet à concevoir du même coup les retombées possibles de l'avenir des frontières sur l'avenir de la souveraineté nationale, sur celui du droit national, sur celui du droit de l'Union européenne, sur celui de l'extranéité, sur celui de l'extraterritorialité de certaines lois, et, mécaniquement, sur son propre avenir de (futur) magistrat... Notre question « Quel avenir pour les frontières ? » suggérait presque, à force de raisonnement matriciel, de se poser une autre question, connexe : quel avenir, donc, aussi, pour les magistrats français ou européens ? (Sans doute était-ce là l'implicite le plus profond du sujet – le cœur de son réacteur.)

Sûrement est-il à prévoir que certains candidats auront retenu des acceptions plus larges de la frontière, évoquant, par exemple, les barrières « sociales », « sexuelles » et « ethniques » (la ségrégation, les ghettos, les castes indiennes, le sexisme, le racisme...), les barrières « linguistiques » (la babélisation du monde), les barrières « culturelles » (liées aux inégalités en matière de capital culturel et d'accès à la

culture), ou encore les barrières « civilisationnelles » (la *Frontier* des Américains, le « choc des civilisations » huntingtonien, le *limes* séparant le « monde romain » et le « monde barbare » dans l'Empire romain...). De tels élargissements ne sont plaidables que si l'essentiel du sujet – lequel convoque d'abord les frontières au sens politique, juridique, cartographique... – est préalablement bien perçu et justement rendu dans la dissertation. Et encore, le cas échéant, ces développements doivent-ils être adroitement justifiés. Dans le cas contraire, ils peuvent trahir une méprise, voire une incompréhension caractérisée du sujet.

3 - La problématisation du sujet

Une *question posée aujourd'hui à la société française* vise toujours à susciter une réflexion sur le ou les problèmes qu'elle véhicule. Tout sujet comporte au moins un problème plus ou moins caché qu'il s'agit de découvrir pour construire la dissertation. À partir des diverses connaissances mobilisables pour la circonstance et d'un moteur d'inférences bien huilé (jamais sis que dans une tête bien faite), le candidat est censé dégager les questions qui exhaussent rapidement le problème central sous-jacent convoqué par le sujet. Dès l'introduction, il lui faut ainsi présenter le faisceau de problèmes et d'interrogations qu'une compréhension perspicace de la question posée et de ses enjeux (judiciaires, juridiques, sociaux, politiques, etc.) aura suscité chez lui. Autrement dit, la problématique est la présentation des problèmes à considérer, le plus souvent implicites, de la résolution desquels dépendra toute réponse raisonnable à la question posée.

La problématisation du sujet remplit ainsi une fonction médiatrice indispensable à la dissertation.

La problématique d'une *dissertation sur une question posée à la société française* est un foyer où doivent fusionner l'Intelligence fluide (le raisonnement, les déductions) et l'Intelligence cristallisée (les connaissances et savoirs culturels acquis) du candidat. Une problématisation bien conduite du sujet sera la meilleure ambassadrice de l'intelligence générale d'un candidat qui s'apprête à devenir magistrat.

Car notre épreuve se révèle tout à la fois une épreuve de « culture générale » et une épreuve d'« intelligence générale », conjoignant intelligence cristallisée et intelligence fluide. Celle-ci comme celle-là correspondent d'ailleurs aux « capacités fondamentales du magistrat » et aux « qualités recherchées chez le candidat » énoncées par l'École nationale de la magistrature : « connaissance de la société française et du contexte d'intervention du magistrat », « capacité à analyser et à raisonner de manière cohérente »...

Le volet introductif « problématisant » correspond au foyer central de la dissertation, qui devrait ensuite se diffuser dans toute la copie, jusqu'à la clause.

À noter : les termes de « problème », « problématique » ou de « question » ne devraient pas apparaître explicitement dans l'introduction : un candidat qui étalerait de la sorte sa démarche intellectuelle serait pour le moins maladroit.

4 - L'annonce du plan

La présentation du sujet et sa problématisation une fois posées, une annonce de plan doit impérativement parachever l'introduction.

La première qualité d'une annonce de plan est son effectivité. Autrement dit, l'annonce de plan doit être suivie d'effet dans le développement. Elle doit ainsi être parfaitement raccordée au plan effectivement retenu. Celui-ci doit tenir les promesses de celle-là. **Il y va de la cohérence du raisonnement du candidat.**

Seront jugées maladroites les formules d'annonce de plan jugées par trop scolaires, du type : « Nous verrons dans une première partie (...). Ensuite, nous examinerons dans une seconde partie (...). ».

L'annonce de plan doit enfin être ciselée. Sa rédaction doit être un modèle d'élégance, de concision, mais aussi de précision. Les annonces de plan trop générales, c'est-à-dire transposables dans quelque autre dissertation, ne remplissent pas leur office et, en définitive, soutiennent la comparaison avec une absence d'annonce.

III – LE PLAN ET LES DÉVELOPPEMENTS DE LA DISSERTATION

1 - Une réponse à une question posée aujourd'hui à la société française

Le plan retenu par le candidat révèle son interprétation opérationnelle du sujet. Le plan et ses développements sont censés constituer une réponse à la *question posée aujourd'hui à la société française* et à la problématique que celle-ci suscite chez le candidat.

« Quel avenir pour les frontières ? » : le sujet interroge ; le plan doit répondre, démontrer, convaincre.

2 - Une sorte d'imagerie par résonance magnétique du raisonnement du candidat

La dissertation, version atténuée de la démonstration mathématique, est d'abord une figure de raisonnement. Aussi son appréciation permet-elle de mesurer efficacement la capacité du candidat à raisonner de manière rigoureuse.

La cohérence et la rigueur des développements proposés par le candidat doivent être infaillibles.

Il y va de la capacité du candidat à démontrer et à argumenter avec rigueur.

3 - Un plan et des développements correspondant au sujet proposé

Les développements proposés doivent toujours être parfaitement ajustés au sujet. Aussi conviendra-t-il de s'assurer que les exemples et arguments retenus par le candidat sont bien dans l'axe du sujet proposé.

4 - La restitution des enjeux essentiels du sujet

Toutes les dimensions de la question-sujet, largement implicites ici, méritent d'être réverbérées dans les dissertations. Une pleine problématisation du sujet en amont doit permettre au candidat d'appréhender au mieux la charge *pluridimensionnelle* de la question-sujet.

5 - Une réponse convaincante

Il n'existe pas de plan type sur lequel le jury aurait des idées arrêtées.

Le plan doit avant tout répondre de manière explicite et convaincante à la question posée.

6 - Une dynamique argumentative globale

Dans une dissertation, une approche descriptive, plutôt que démonstrative, n'est jamais heureuse.

Il est attendu du candidat qu'il mette en débat le sujet, puis l'argumente de façon dynamique et démonstrative pour défendre une position clairement affirmée, mais préalablement discutée, souvent même nuancée.

La présence d'une charpente logico-démonstrative dans la dissertation est l'une des grandes attentes des examinateurs. Le plan retenu et ses développements doivent être porteurs de la dynamique argumentative de la dissertation. Aussi les plans purement descriptifs ou chronologiques (fussent-ils prospectifs ici) seront-ils mésestimés dans cette épreuve.

7 - Des développements fluides et une structure parfaitement engrenée

La fluidité des développements sera toujours appréciée. Le candidat est censé porter un soin particulier à l'organisation des parties et sous-parties, mais aussi des chapeaux et transitions qui les assortissent. Il doit, en outre, recourir de manière cohérente aux « connecteurs logiques » (en revanche, cependant, en conséquence...). Nombre de copies de concours donnent à lire un raisonnement qui se révèle finalement erratique. La solidité intellectuelle de la dissertation se signale d'abord par un engrenage argumentatif bien huilé.

8 - Un plan apparent, mais pas nécessairement matérialisé

Dans cette épreuve, le plan doit être apparent (avec des espacements réguliers, sauts de lignes et alinéas), mais pas nécessairement matérialisé (*i.e.* un plan qui comprendrait des parties titrées, numérotées ou soulignées, comme dans les dissertations de droit pénal ou de droit civil par exemple).

9 - Une logique démonstrative également visuelle

Dans la notation, sera également prise en considération la qualité de la présentation de la dissertation. Le candidat doit ainsi penser à aérer sa copie, afin de donner à voir les grandes subdivisions de la dissertation. Certains examinateurs évoquent, à cet égard, l'idée d'une véritable « argumentation typographique ».

Les copies monolithiques, tout comme les copies morcelées en manière de mille-feuille, ne sont assurément pas les bienvenues.

10 - La sûreté de l'analyse et la présence d'un jugement objectif, autant de prodromes d'une décision juste

Seront valorisées la sûreté de l'analyse et la présence d'un jugement objectif, véritables traits distinctifs d'une réflexion (et, demain, d'une décision de justice...) avisée et fiable. Il s'agit ici d'apprécier la capacité du candidat à analyser, à démontrer, à argumenter avec objectivité.

11 - Un lexique riche, précis et nuancé

Les impropriétés lexicales et le vocabulaire approximatif n'ont pas leur place dans cette épreuve. La précision et la richesse de la langue doivent, par ailleurs, être servies par un art maîtrisé des nuances.

12 - Des références culturelles précises et maîtrisées

Lorsque des auteurs (sociologues, politologues, historiens, économistes, philosophes, prospectivistes, futurologues...) sont convoqués dans les copies, il conviendra de s'assurer que les propos du candidat ne se révèlent pas allusifs. (Le candidat précise-t-il le titre de l'ouvrage, de l'article en question ? A-t-il pris soin, si nécessaire, de situer dans son contexte spatio-temporel la référence convoquée ?)

Les références judiciaires, juridiques, sociales, politiques, historiques, économiques, philosophiques et culturelles, pour fort attendues qu'elles soient dans cette épreuve, doivent être mobilisées à bon escient par le candidat. Seule une insertion à propos dans une argumentation éclairante et personnelle les rend légitimes.

Voici quelques exemples, parmi des dizaines d'autres, de références bibliographiques ayant pu être mobilisées par les candidats « grands lecteurs » :

Paul ALLIÈS, *L'invention du territoire*, Presses Universitaires de Grenoble, 1980 ;

Jacques ATTALI, *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, 2006 (réédité le 26 novembre 2008...) ;

Rémi BRAGUE, Yves LACOSTE et alii, *L'Europe, quelles frontières ?*, Culturesfrance, 2007 ;

Régis DEBRAY, *Éloge des frontières*, Gallimard, 2010 ;

Michel FOUCHET, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, 1988 ;

Michel FOUCHET, *L'obsession des frontières*, Perrin, 2007 (réédité en 2012).

13 - Une dissertation non claustrée dans une spécialité

Le candidat doit être capable de mener une réflexion consistante sur un sujet en variant les perspectives d'approche et les savoirs mobilisés.

La reformulation des évidences médiatiques du moment ne saurait tenir lieu de réflexion approfondie et personnelle. Une réflexion désaltérée, par exemple, aux sources de la philosophie politique ou de l'histoire des idées économiques offrira, tout à l'inverse, des éclairages latéraux insoupçonnés aux problèmes et enjeux contemporains.

Toutes les références sont mobilisables ici, quelle qu'en soit l'origine, judiciaire, juridique, sociologique, politique, historique, économique, philosophique, culturelle... pourvu qu'elles soient variées, et non confinées dans un domaine particulier.

La connaissance du monde contemporain est par essence pluridisciplinaire et n'est donc pas réductible à un savoir au singulier, fût-il érudit.

14 - Une réflexion personnelle et un refus des opinions indiscutées

Cette épreuve de dissertation appelle, de la part du candidat, un jugement personnel avisé.

Toute véritable réflexion s'ouvre avec la remise en question. Un candidat averti est alors censé prendre soin de refuser la stéréotypie bien-pensante tout comme les